

## Exploitation de nos minerais

À la rencontre des hommes et des femmes qui travaillent dans les mines congolaises pour répondre à la demande insatiable d'étain, de tungstène, de tantale et d'or des entreprises internationales.

La campagne de l'est du Congo porte les cicatrices de nombreuses mines d'étain, de tungstène, de tantale et d'or –des minerais précieux qui jouent un rôle essentiel dans la fabrication de produits tels que les téléphones portables, les voitures, les avions et les bijoux.

Cela fait près de 20 ans que des groupes armés, y compris certaines sections de l'armée nationale congolaise, s'attaquent continuellement à ce commerce lucratif pour financer une guerre brutale dans l'est du Congo ; plus de 1,4 million d'individus ont ainsi été déplacés de leur domicile.

Depuis quelques années, des initiatives internationales cherchent à stopper ce phénomène en demandant aux entreprises d'assumer leurs responsabilités par rapport aux événements qui se produisent le long de leurs chaînes d'approvisionnement en minerais.

Mais ces efforts d'envergure internationale ne répondront aux attentes qu'à condition que les entreprises assument la responsabilité de l'intégralité de leur chaîne d'approvisionnement, y compris à l'égard des individus qui extraient les minerais du sol.

Donatien Vuninguba, petit négociant en minerais dans l'est de la République démocratique du Congo, étale une petite quantité de tantale achetée à des mineurs locaux, connus sous le nom de creuseurs.

Plus d'une décennie d'études universitaires et de rapports a mis en évidence les liens entre le commerce des minerais de l'est du Congo et son conflit armé. Petit à petit, la manière dont les entreprises envisagent leur impact et leurs responsabilités commence à changer, comme les forces économiques qui favorisent ce conflit suscitent désormais une attention accrue. Il existe depuis cinq ans des outils qui permettent aux entreprises de gérer leurs chaînes d'approvisionnement de manière responsable.

Ainsi, le Guide de l'OECD sur le devoir de diligence a été élaboré en 2010 pour aider les entreprises à encourager la transparence des chaînes d'approvisionnement et à s'assurer que leurs achats ne financent ni le conflit, ni les atteintes aux droits humains. Ce Guide leur permet de continuer à s'approvisionner en minerais de manière responsable depuis des régions à haut risque comme le Congo.

[...]

La surveillance accrue de ce secteur par des acteurs internationaux a donné à la société civile locale des possibilités d'améliorer les conditions de travail dans les sites miniers. Noëlla et Romance, membres d'un comité de femmes basé en territoire de Mwenga, travaillent depuis 2011 sur l'amélioration des conditions de travail des femmes employées aux abords des mines de coltan et d'étain:

*«[Avant que nous ne commencions] les femmes devaient porter des paniers pleins de sable, decailloux et de pierres... et les femmes enceintes gardaient leurs enfants à côté d'elles lorsqu'elles concassaient les roches. Ce travail entraînait beaucoup de maladies. Au lieu d'aller à l'école, [les enfants] passaient toute la journée à travailler à la mine pour gagner de l'argent.*

*Nous avons donc décidé de faire pression sur les autorités locales et leurs conseillers. Nous avons réalisé une étude sur la violence dans les mines et constaté l'existence de problématiques telles que la violence sexuelle, la main-d'œuvre forcée, les mariages forcés et le non-paiement [des femmes]. Les militaires ou les hommes armés ne sont pas sur place – avant, ils y étaient. Aujourd'hui, les choses ont changé pour les femmes dans les mines... Nous encourageons les femmes à travailler ensemble, en solidarité les unes avec les autres, et à former des mutuelles [sociétés coopératives]. » [...]*

Les réformes internationales et nationales des chaînes d'approvisionnement ont un impact favorable sur certains creuseurs, mais nombre d'entre eux, ainsi que leurs familles, restent confrontés à des défis quotidiens liés au pillage armé des minerais.

[...] Qu'il s'agisse de chefs militaires ou d'hommes de troupe, des membres de l'armée s'attaquent illégalement au commerce des minerais, et ce, en toute impunité. De nombreux creuseurs vivent dans la peur de se faire attaquer par les hommes qui sont justement censés les protéger.

[...] Sur certains sites, les creuseurs artisanaux sont forcés de verser des taxes illégales aux membres de l'armée d'État et aux groupes armés.

Même les creuseurs des nombreuses mines de l'est du Congo qui ne font pas l'objet d'un contrôle armé travaillent souvent dans des conditions extrêmement difficiles, pendant de longues heures, avec des recettes dérisoires et imprévisibles et sans bénéficier d'outils adéquats ou d'équipement de protection. Chaque année, de nombreux creuseurs meurent dans des accidents autour des sites miniers ou lors d'éboulements de puits de mine.

Tandis que croît l'appétit mondial pour les appareils électroniques, les machines et les biens de consommation, la demande de minerais provenant de pays comme le Congo est susceptible de rester élevée.

Bien que certaines entreprises commencent timidement à assumer une plus grande responsabilité à l'égard du mode de fonctionnement de leurs chaînes d'approvisionnement et de ce qui se passe tout au long de ces chaînes, la vitesse et l'envergure des développements internationaux contrastent fortement avec l'allure du changement sur le terrain dans l'est du Congo. Les entreprises devraient s'approvisionner – de manière responsable – en minerais du Congo, mais il est urgent de modifier les modalités.

La richesse minière de l'est du Congo devrait d'abord bénéficier à ceux qui vivent et travaillent au sein des communautés minières artisanales. Par ailleurs, chaque entreprise de chaque chaîne d'approvisionnement en minerais – depuis les grandes marques jusqu'aux petits négociants, aux fonderies et aux affineries présents tout au long de la voie qu'empruntent les minerais congolais – doit assumer la responsabilité de l'impact de ses activités à chaque étape de cette chaîne.

# Minerais du sang : l'Union européenne s'arrête à mi-chemin

Après un an de négociations, le Parlement européen, le Conseil et la Commission européenne ont conclu mercredi soir un compromis sur une réglementation visant à mettre fin au commerce des minerais issus de zones de conflit, les « minerais de sang ». Ce compromis est décevant parce qu'il ne permet pas d'atteindre les objectifs initiaux.

Ce règlement européen avait pour objet d'en finir avec des pratiques commerciales rappelant tristement les vieux comportements mercantiles de l'époque coloniale : dans cet héritage historique, tant que nos industries ont accès aux matières premières, peu nous importe que la terreur, les violences et la guerre accompagnent leur extraction.

Pour rappel, sur les soixante dernières années, au moins 40 % de tous les conflits intra-étatiques sont potentiellement associés aux ressources naturelles<sup>1</sup>. En République centrafricaine (RCA), en Colombie et en République démocratique du Congo (RDC), le commerce de minerais est en partie responsable d'avoir alimenté des conflits mortels qui ont entraîné le déplacement de 9,4 millions de personnes. L'UE est un des premiers importateurs de minerais, importés à la fois sous forme brute mais aussi dans la composition de produits de consommation courante, comme les ordinateurs et téléphones portables, les moteurs ou les bijoux.

L'accord politique trouvé mercredi 15 juin prévoit d'introduire, uniquement pour les importateurs de minerais et de métaux contenant les « 3TG » (étain, tantale, tungstène et or), l'obligation de mener une analyse de risque sur la provenance des minerais qu'ils commercialisent. Mais ces importateurs ne représentent que 0,05 % des entreprises européennes... Cet accord laisse donc la majorité des entreprises qui importent des minerais sous forme de produits finis en dehors de ce règlement : ces dernières pourront donc continuer à s'approvisionner de façon irresponsable sans problème !

Or, l'efficacité du règlement qui serait finalement décidé reposait sur son caractère obligatoire et commun à tout le secteur, sans lequel aucun effet sectoriel ne pourrait avoir lieu. Ainsi, cet accord est inefficace et dérisoire.

L'unique élément d'avancée est la clause de révision qui prévoit, si les entreprises laissées en dehors du règlement ne font pas preuve de bonne volonté deux ans après l'entrée en vigueur de la réglementation, la possibilité de modifier le contenu pour les inclure dans les mesures obligatoires.

Beaucoup d'incertitudes et d'hypothèses, en somme...

Pour de nombreux États membres et pour la Commission, il était inconcevable d'accepter un règlement obligatoire, même pour les importateurs de minerais bruts. La vision archaïque de la compétitivité des entreprises (latitude totale des autorités quant aux conséquences des activités de leurs entreprises : fermons les yeux sur les personnes qui meurent, sont exploitées et vivent dans la guerre dans les pays où sont extraits les minerais, tant que nos entreprises sont compétitives !!) empêche les gouvernements d'envisager toute obligation sociale ou environnementale pour les acteurs économiques. Mais c'est aussi l'influence des lobbies industriels, prêts à tout pour fermer

les yeux sur les risques d'approvisionnement inhérents aux chaînes de valeurs internationales, sur les décideurs politiques qui explique cette absence d'ambition.

Pourtant, le caractère obligatoire du règlement (pour toutes les entreprises), défendu par la centaine d'organisations de défense des droits mobilisées sur le dossier, est la conséquence d'un constat simple : les mesures volontaires, reposant sur la bonne volonté des entreprises, ont échoué, lamentablement échoué. Il est donc temps de prendre acte de cet échec et de changer de stratégie ! D'ailleurs, l'introduction de mesures obligatoires, même si elle n'est que superficielle, marque quand même une certaine reconnaissance de la nécessité d'imposer des règles aux entreprises.

**Ainsi, l'accord sur ce règlement en demi-teinte, n'assumant pas son incohérence et son inefficacité ni son "progressisme", conduit à deux conclusions :**

- ▶ **Cette étape n'est qu'un premier pas superficiel, et sans renforcement du règlement pour qu'il s'applique à TOUTES les entreprises européennes concernées (environ 880 000), il restera lettre morte, échouant à remplir ses promesses ;**
- ▶ **La pression de plus de 130 organisations de la société civile, des 362 000 actions citoyennes et des parlementaires progressistes ont ouvert une brèche dans le dogmatisme néo-libéral : oui les entreprises doivent être contraintes de respecter des règles pour éviter les nombreux impacts dramatiques que leurs activités provoquent.**